



INFORMATIONS MUNICIPALES # 11

Mars 2015

Saulon-la-Chapelle

Zoom sur... Le budget communal

Le budget d'une collectivité est établi par année civile et est voté généralement avant le 30 mars. Il est scindé en 2 sections : l'investissement et le fonctionnement.

Investissement

Pour les dépenses : les travaux (bâtiments, voirie...) et aménagements, les frais d'études débouchant sur des travaux, les annuités d'emprunt, les acquisitions de terrains ou de bâtiments, les achats de matériel (véhicules, outillage, illuminations...)

Pour les recettes : la récupération de TVA, la taxe d'aménagement, les subventions diverses (état, région, département...), les emprunts

Fonctionnement

Pour les dépenses : les charges générales (eau, électricité, gaz, combustibles, fournitures diverses, les entretiens réguliers, les frais de maintenance, les assurances et honoraires, les frais de communication et de manifestations, les taxes foncières), les charges de personnel (salaires et cotisations), les amortissements, les indemnités des élus, la participation pour le SDIS, les subventions versées par la commune (associations, CCAS), le fonds de péréquation (part que verse la commune en tant que commune « riche »)

Pour les recettes : affouages, redevances diverses, quote-part versée par la commune de Barges dans le cadre du RPI, taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation de la communauté de communes dans le cadre de l'ancienne taxe professionnelle, taxes additionnelles sur les ventes de maisons, dotations de l'état, de la région, locations diverses faites par la commune (logements, salle des fêtes...), participation des habitants

Chacune de ces 2 sections doit être équilibrée ; un budget communal ne doit donc pas être majoritairement déficitaire ou excédentaire. Afin de réaliser l'équilibre, notamment en investissement, on reverse une partie de l'excédent de fonctionnement (quand il y en a) sur la section d'investissement.



Le mot du Maire

Pour les collectivités, les mois de mars et avril sont particulièrement importants ; en effet, ces périodes sont liées aux budgets. Si la clôture de l'exercice précédent ne réserve pas de surprise, la préparation de celui de l'année à venir est plus délicate. Sur notre commune, les projets sont nombreux ; certains sont en sommeil depuis pas mal de temps, d'autres sont à enclencher. Durant l'année écoulée, nous avons assuré le quotidien ; il est temps de passer à la suite. Cela se fera sans augmentation des taux d'imposition, notre bonne gestion pouvant nous permettre la mise en œuvre de plusieurs dossiers.

Pour 2015, comme nous nous y étions engagés, nous travaillerons bien sûr sur le PLU. Le cabinet sera choisi prochainement et commencera son travail avant l'été. Parmi les chantiers en cours, nous pouvons citer la réhabilitation de logements communaux qui seront loués pour rentabiliser les frais engagés, la mise en place d'aires de jeux pour les enfants, la maintenance de l'éclairage public avec la mise en place d'horloges astronomiques, celle des chemins communaux, des aménagements sécuritaires dans le village, le début de la mise aux normes d'accessibilités des locaux publics, divers travaux sur la zone de loisirs, dans les écoles et la salle des fêtes. La liste n'est pas exhaustive... Tout cela dans un contexte de plus en plus difficile, avec des baisses régulières des subventions et des dotations ! Beaucoup de dossiers à traiter dans les mois à venir, avec une équipe consciente de cette situation et à l'écoute de tous. Une année s'est écoulée depuis les dernières élections municipales ; la motivation reste bien sûr la même pour donner une image dynamique, agréable et conviviale à notre commune !
Bonne lecture à tous !

*Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais*

SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 16 mars 2015	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Adieu à Huguette BRESSON	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2015

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. BUDGET 2014

Le conseil municipal à 13 voix pour et 2 absentions vote et arrête les résultats définitifs 2014 qui se décomposent comme suit :

Résultat d'investissement antérieur reporté	-7 171,35 €
Dépenses d'investissement 2014	406 491,24 €
Recettes d'investissement 2014	215 456,35 €
Résultat d'investissement 2014	-191 034,89 €
Résultat d'investissement cumulé	-198 206,24 €
Restes à réaliser en dépenses	-568,26 €
Résultat global d'investissement	-198 774,50 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	787 740,19 €
Dépenses de fonctionnement 2014	519 332,90 €
Recettes de fonctionnement 2014	699 872,10 €
Résultat de l'exercice	180 539,20 €
Résultat de fonctionnement cumulé	968 279,39 €

2. VOTE DU TAUX DES TAXES 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 et de reconduire les taux 2014, à savoir :

	Taux 2015
Taxe d'habitation	5,23 %
Taxe foncière bâti	16,74 %
Taxe foncière non bâti	46,60 %

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 13 voix pour et 2 contre le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 171 032,13 €	1 469 765,89 € (dont 769 504,89 € d'excédent)
Investissement	435 100 € (dont déficit 198 774,50 €)	435 100,00 €

Pour cette année, sont notamment prévus :

- Commencement de la refonte du PLU (2 ans de travail environ)
- Etude Eco village avenir avec le conseil régional pour la réhabilitation de plusieurs points du village
- Démolition de l'ancien vestiaire du club de foot
- Rénovation de nombreux points d'éclairage public
- Début des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des locaux communaux
- Installation d'aires de jeux, de tables et de bancs
- Installation de l'abribus de Layer
- La réfection de divers bâtiments et structures communales (salle des fêtes, logements, zone de loisirs, chemins, forêt)
- Divers travaux de voirie notamment de sécurisation (église, Levant, chemin du Cerisier...) et de signalétique
- Divers aménagements et équipements pour les écoles

4. TRAVAUX

Travaux réalisés

- Divers travaux à la salle des fêtes.
- Logements du 1 grande rue, de la place de l'église et dans l'appartement au-dessus de la mairie.

Travaux à réaliser

- Logements 4 place de l'église et 1 grande rue
- Au 9 grande rue pour la nouvelle bibliothèque
- Pose de grillage dans la cour de l'école primaire.

Divers :

- Vérification de l'éclairage public.
- Bornage rue du Petit Essart.

5. QUESTIONS DIVERSES

Conseil Jeunes

M. BŒUF informe le conseil qu'une soirée musicale est prévue samedi 4 avril 2015 avec la collaboration du foyer rural.

PLU

Les cabinets ont jusqu'au 24 mars pour répondre à l'appel d'offres. La commission d'appel d'offres se réunit lundi 30 mars à 14 h pour l'ouverture des plis.

Inondations

La DDT propose une rencontre avec la mairie pour faire un point sur les zones inondables. Un groupe de travail sera mis en place avec les élus, les habitants, le personnel du SBV.

En bref...

Bon à savoir...

Des travaux au Point médical vont obliger Mme Claire SAINSAINE (psychologue) à déménager temporairement son activité professionnelle dans les locaux de la mairie pour une durée de 6 mois environ, à compter de début mai. Le n° de téléphone restera inchangé (0380732413)

Résultats du 2ème tour des élections départementales

Hubert POULLOT, Président de la Communauté de communes du sud dijonnais est élu, avec son binôme Valérie DURUEIL, Conseiller départemental du canton de Nuits st Georges .

Saulon

- inscrits : 712
- votants : 400
- nuls : 1
- blancs : 13
- André (FN) : 154
- Poullot (UMP) : 159
- Privolt (PS) : 73

Canton

- inscrits : 15134
- votants : 8605
- nuls : 65
- blancs : 173
- André : 2010
- Privolt : 3058
- Poullot : 3292 (**élu**)

Recensement national obligatoire à 16 ans A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Amélioration du cadre de vie (photos à voir sur www.SAULON.FR)

Le passage piéton près du mille club a vu son environnement amélioré : démontage des abris, évacuation des gravats et débris, engazonnement. Cet espace pourra accueillir une aire de jeux pour les enfants.

Ecopiège (à voir sur www.SAULON.FR) un piège efficace et écologique pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin. La mairie a installé plusieurs de ces pièges sur les pins noirs près de la salle des fêtes.

ATTENTION, NE SURTOUT PAS TOUCHER CES PIÈGES : RISQUE DE PROJECTIONS URTICANTES !

Adieu à Huguette Bresson



À presque 104 ans, la doyenne du village, Huguette Bresson, était bien connue des habitants de Saulon-la-Chapelle. D'une part, elle était la mémoire de la commune, mais aussi son nom est bien sûr associé à l'entreprise Bresson, négoce de céréales, que son mari Lucien avait développée.

Née en octobre 1911 à Saulon-la-Chapelle, Huguette Bresson n'a jamais quitté la commune. Lorsqu'il lui arrivait de partir, c'était pour Balaruc-Bains, où, avec son mari Lucien, ils avaient un petit appartement. Au moulin, acquis en 1919 par Camille Bresson, le père de Lucien, sont nées les cinq filles d'Huguette. Désormais, la famille compte dix-sept petits-enfants, trente-huit arrière-petits-enfants et dix-huit arrière-arrière-petits-enfants.

Huguette Bresson s'est largement investie dans la société Bresson Céréales, au même titre que sa fille Lucette avec son mari Robert Siri, ses petites filles, puis arrières petits-enfants.

« Elle s'intéressait à tout et avait une vision du monde très moderne. Elle était très vive et avait conservé une mémoire incroyable. C'était une grand-mère exceptionnelle qui va beaucoup nous manquer », explique sa petite-fille, Catherine Racle, aujourd'hui dirigeante de la société Bresson.

Huguette Bresson a rejoint ainsi son mari, disparu onze ans plus tôt. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille. La municipalité s'associe à leur peine.

...AGENDA

- # 04/04 Course aux œufs de Pâques et Goûter. Salle des fêtes à partir de 15h
- # 04/04 Soirée jeunes, soirée Chic !. Salle des fêtes à 20h30 (Conseil Jeunes)
- # 06/04 Course cycliste. De 10h à 18h
- # 11/04 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 11/04 Permanence avocats. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h RDV obligatoire
- # 18/04 Compétition de judo. Salle des fêtes. À partir de 8h
- # 23/04 Après midi festif pour les séniors. Salle des fêtes. À partir de 14h30
- # 25/04 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 01/05 Vide grenier. Plan d'eau
- # 9 et 10/05 Challenge France BMX. Piste de BMX

...INFORMATIONS PRATIQUES



Secrétariat de mairie

ATTENTION CHANGEMENT HORAIRES ET ADRESSE MAIL ouverture à 14h au lieu de 14h15

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr

Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

du 1er avril au 31 octobre fermeture à 19h